

**Compte rendu de la réunion
du
Comité syndical du Syndicat mixte SCOTERS**

13 avril 2006 à Strasbourg

Étaient présent(e)s :

- Monsieur **Robert GROSSMANN**, président du Syndicat mixte
- Monsieur **Etienne WOLF**, vice-président du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert HABERSTICH**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Madame **Fabienne KELLER**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Roland RIES**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jacques BIGOT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Michel GALEA**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **René LACOGNE**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **André LOBSTEIN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Danielle MEYER-TRABER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Xavier MULLER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Albertine NUSS**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **André REICHARDT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Gaston SCHMITT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Rémy WILLMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte

- Monsieur **René WUNENBURGER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul ADAM**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Henri BRONNER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Marie-Dominique DREYSSE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard EGLES**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Eddie ERB**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Michel GIRARD**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul GUILLON**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gérard HAMM**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Alain REEB**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Maurice RUSCHER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert SCHNEIDER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Denis SCHULTZ**, membre suppléant du Syndicat mixte

Autres personnes présentes :

- Monsieur **Bernard PAILHES**, CUS/directeur du développement urbain
- Madame **Jacqueline TRIBILLON**, CUS/chef du service planification urbaine
- Monsieur **Hervé LEROY**, ADEUS/directeur
- Madame **Géraldine MASTELLI**, ADEUS/chargée de mission
- Monsieur **Claude LIEGEON**, trésorier du Syndicat mixte
- Monsieur **Michel REVERDY**, directeur du Syndicat mixte
- Madame **Christine SANCHEZ-MARTIN**, chargée de communication au Syndicat mixte
- Madame **Caroline ABLITZER**, assistante de direction au Syndicat mixte

* * * * *

En ouverture à cette réunion, le président Robert GROSSMANN exprime, au nom de tous les élus du Syndicat mixte pour le SCOTERS, ses plus vives condoléances à Daniel HOEFFEL, 1^{er} vice-président, et à sa famille.

La réunion du Comité syndical ayant exceptionnellement changé de lieu et d'heure, le président souhaite que Denis SCHULTZ, Maire de Sand, dise quelques mots (la réunion devait se tenir initialement à Sand), puis propose d'aborder le point A de l'ordre de jour en donnant la parole à Géraldine MASTELLI, de l'ADEUS, qui présente les observations de la Commission d'enquête, ainsi que les possibles propositions de modification, à débattre (*nota : le diaporama présenté est annexé à ce présent compte-rendu*).

A la suite de cette présentation, le président demande à ses collègues de se prononcer sur ces observations et sur la suite qu'il convient de leur donner. Le débat fait apparaître les positions suivantes :

Xavier MULLER souhaite connaître les modalités d'application de l'orientation concernant le logement locatif aidé. Les 20% de logement locatif aidé d'une opération devront-ils être rassemblés dans le même immeuble ?

Il lui est répondu que non, pas nécessairement, cette orientation ne vise pas à concentrer le logement social, ni ne l'oblige à l'appliquer au niveau du même immeuble.

Etienne WOLF est de cet avis, il ne faut pas créer de concentration excessive. Cette obligation « quantitative » doit se régler au niveau de chaque opération, de la meilleure manière possible.

Gaston SCHMITT intervient à propos de la zone logistique de Kogenheim. Il remarque l'avis favorable de la Commission d'Enquête à propos de l'inscription de cette zone d'activités au SCOTERS, avec les obligations auxquelles elle est conditionnée.

Paul ADAM revient sur l'interprétation « à la parcelle » des orientations du SCOTERS. Il se demande si ce qui est écrit p.87 du rapport de la Commission d'Enquête (cf. thème n°6 « Commerce ») est bien cohérent. Il rappelle que la notion de « bourg – centre » ne recouvre malheureusement que le ban communal de chacune des 9 communes citées, et reste en désaccord avec cette interprétation parcellaire des orientations générales du schéma.

Jean-Paul LINGELSER intervient à propos des nouvelles gravières, dont le SCOTERS empêche la création. Il se demande si la ZERC et cette orientation du SCOTERS sont bien cohérentes et compatibles.

Géraldine MASTELLI lui répond que les orientations du SCOTERS peuvent être plus restrictives que celles de la ZERC, et que les deux ne sont pas incohérentes (cf. Rapport de la Commission d'enquête p.108, thème 19 « Gravières »). Michel REVERDY rappelle que ce point a déjà été, à plusieurs reprises, discuté par le Comité syndical, et que cette orientation a été prise pour ne pas rendre encore plus vulnérable la nappe phréatique. À l'horizon de l'échéance de la ZERC et de l'obligation de tirer le bilan du SCOT (10 ans), ce point pourra faire l'objet d'une évaluation.

René WUNENBURGER intervient sur le GCO. Il cite les éléments nouveaux que sont l'étude « TTK », commanditée par l'Etat sur demande d'Alsace Nature, qui en a élaboré le cahier des charges. Pour lui, le projet GCO, tel qu'il est conçu, porte en lui les germes de son inefficacité.

Roland RIES convient que le Comité syndical a déjà beaucoup débattu du GCO. Il ne comprend pas très bien l'orientation finale précisée dans le SCOTERS, et se demande pourquoi on rajouterait des éléments de planning aussi précis que la proposition qui est faite au Comité syndical.

Michel REVERDY lui répond qu'une recommandation de la Commission d'enquête, concernant le GCO, demandait « d'intégrer, dans le Rapport de présentation, un phasage des objectifs et indicateurs de suivi parce que le SCOTERS est un document d'orientation et que rien n'interdit de proposer un échéancier » (cf. p. 211/212 du Rapport de la Commission d'enquête). Il apparaît que cette demande (phasage des objectifs et indicateurs de suivi) est hors champ du SCOTERS, puisqu'elle concerne essentiellement le maître d'ouvrage du projet. Par contre, dans un souci d'information, un échéancier -provenant des services de l'Etat, maître d'ouvrage du GCO-, peut être ajouté au Rapport de présentation.

Le président Robert GROSSMANN répond à chacun des élus ayant pris la parole, puis, constatant qu'il n'y a plus de questions de fond à propos du point A de l'ordre du jour, propose d'adopter l'ensemble des modifications proposées dans les documents du SCOTERS.

* * * * *

Les points suivants concernent des questions financières. Il s'agit successivement d'approuver le Compte administratif 2005, de constater que le Compte de gestion du Trésorier correspond aux mêmes chiffres, d'affecter le résultat de fonctionnement 2005 et enfin d'approuver le budget supplémentaire 2006.

◆ **Compte administratif 2005 :**

Le président indique que le compte administratif 2005 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+ 112 639,74 €
Section d'investissement	déficit	- 67 816,50 €

Ces résultats montrent une situation financière assez saine de notre Syndicat mixte, bien que les recettes 2005 prévoyaient une subvention en provenance de l'Etat de 70 000 €, et que seuls 30 000 € nous ont été alloués.

Ne notant aucune question ou observation sur ce compte administratif, le président Robert GROSSMANN se retire en donnant la présidence de cette partie de la séance à son collègue Etienne WOLF, 3^{ème} vice-président du Syndicat mixte.

Etienne WOLF propose au Comité syndical de se prononcer sur la délibération suivante :

***Le Comité syndical**
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier du Syndicat mixte,

***Approuve le compte administratif** du Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg pour l'exercice 2005 tel que figurant au document joint en annexe et dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :*

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres

011 Charges à caractère général	83 943,72 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	194 458,61 €
65 Autres charges de gestion courante	220 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	280,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	11 363,63 €

TOTAL 510 045,96 €

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres

74 Dotations, subventions et participations	445 999,00 €
75 Autres produits de gestion courante	140,00 €
77 Mandats annulés sur exercices antérieurs	100 962,50 €

TOTAL 547 101,50 €

Résultat de l'exercice

37 055,54 €

Résultat reporté

75 584,20 €

Résultat cumulé

112 639,74 €

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres

20 Immobilisations incorporelles	132 037,26 €
21 Immobilisations corporelles	1 809,74 €

TOTAL 133 847,00 €

Section d'investissement – Recettes

Chapitres

10 Dotations, fonds divers et réserves	23 479,14 €
28 Amortissements des immobilisations	11 363,63 €

TOTAL 34 842,77 €

Résultat de l'exercice

- 99 004,23 €

Résultat reporté

31 187,73 €

Résultat cumulé

- 67 816,50 €

Etienne WOLF met cette délibération aux voix, et **celle-ci est adoptée à l'unanimité** (le président du Syndicat mixte n'ayant pas pris part au vote).

Etienne WOLF redonne la présidence de la séance à Robert GROSSMANN, qui présente le compte de gestion du Trésorier. Il salue le nouveau Trésorier du Syndicat mixte, M. Claude LIEGEON qui prononce quelques mots aux élus du Syndicat mixte.

♦ **Compte de gestion 2005 du Trésorier du Syndicat mixte :**

Ce compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2005, a été produit par le comptable le 3 mars 2006, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif, et le président demande à ses collègues, s'il n'y a pas de questions, d'approuver la délibération suivante :

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,

Vu les comptes présentés par le Trésorier du Syndicat mixte, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2005 au 31 janvier 2006,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2005,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2005, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes,

Constate que les opérations effectuées pendant la gestion 2005 se présentent suit :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Mandats émis</i>	510 045,96 €	<i>Titres émis</i>	547 101,50 €
		<i>Résultat de l'exercice</i>	37 055,54 €
		<i>Résultat reporté</i>	75 584,20 €
		<i>Résultat cumulé</i>	112 639,74 €

Section d'investissement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Mandats émis</i>	133 847,00 €	<i>Titres émis</i>	34 842,77 €
		<i>Résultat de l'exercice</i>	- 99 004,23 €
		<i>Résultat reporté</i>	31 187,73 €
		<i>Résultat cumulé</i>	- 67 816,50 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

◆ **Affectation du résultat de fonctionnement :**

Comme le compte administratif 2005 fait apparaître un excédent de 112 639,74 € en section de fonctionnement et un déficit de 67 816,50 € en section d'investissement, avant de voter le budget supplémentaire, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement de façon, d'une part, à combler le déficit en investissement (sur le compte 1068) et d'autre part, de créditer la section de fonctionnement.

Le président propose ainsi d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,

Vu le besoin de financement constaté en section d'investissement,

*Le Comité syndical **décide d'affecter** le résultat de fonctionnement de 112 639,74 € comme suit :*

- Affectation en réserves au compte 1068	67 816,50 €
- Report à nouveau créditeur en fonctionnement	44 823,24 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

◆ **Budget supplémentaire 2006 :**

Robert GROSSMANN passe ensuite au vote du budget supplémentaire 2006, dont l'objet est simplement de reporter les résultats de l'exercice 2005 sur le budget 2006 du Syndicat mixte pour le SCOTERS, et d'inscrire ce report sur des lignes à abonder autant en fonctionnement qu'en investissement

Le compte administratif 2005 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+ 112 639,74 €
Section d'investissement	déficit	- 67 816,50 €

Il est proposé d'abonder les lignes budgétaires de la façon suivante :

> Déficit d'investissement ligne 001 (dépense d'investissement)	67 816,50 €
> Excédent de fonctionnement ligne 002 (recette de fonctionnement) résultat de fonctionnement reporté	44 823,24 €
> Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement sur le compte 1068	67 816,50 €

Le budget supplémentaire du Syndicat mixte se monte ainsi, en dépenses et en recettes de fonctionnement à 44 823,24 € et en dépenses et recettes d'investissement à 67 816,50 €.

Le report du résultat de fonctionnement se fait sur les lignes suivantes :

824-6574-SM00B	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé (40 000 €)
020-64131-SM00A	Charges de personnels non-titulaires (4 000 €)
020-6228-SM00A	Divers – reproduction de document (823,24 €)

L'affectation en investissement se fait sur la ligne suivante :

01-1068-SM00A	Excédents de fonctionnement capitalisés (67 816,50 €)
---------------	---

Aussi, le président propose d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,

Arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2006 du Syndicat mixte tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :

I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres

011 Charges à caractère général	823,24 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	40 000,00 €
TOTAL	44 823,24 €

RECETTES

Chapitres

002 Résultat reporté	44 823,24 €
TOTAL	44 823,24 €

II – EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitres

001 Déficit d'investissement reporté

TOTAL

67 816,50 €

67 816,50 €

RECETTES

Chapitres

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés

TOTAL

67 816,50 €

67 816,50 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

Robert GROSSMANN passe ensuite aux autres points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

◆ Le premier concerne les nouveaux statuts du Syndicat mixte, suite à la procédure lancée il y a quelques mois. A l'issue de celle-ci, le Préfet a arrêté, les 9 et 17 mars dernier, les nouveaux statuts de notre Syndicat. Le président rappelle que chacun des élus du Comité syndical dispose de ces arrêtés, ainsi que des nouveaux statuts, qui sont d'ailleurs affichés au nouveau siège du Syndicat, 13 rue du 22 novembre à Strasbourg, et ont été transmis aux membres du Syndicat mixte.

Le président explique que cela se traduira par l'accueil, le 1^{er} juin prochain, de 3 nouveaux élus, puisqu'il y aura quelques modifications dans la représentation des élus de la Communauté de communes de la région de Brumath, ainsi que dans celle des 6 communes isolées du secteur de Rhinau-Gerstheim.

◆ Le deuxième point concerne l'avis que le Syndicat mixte est amené à donner sur les PLU des communes du périmètre du SCOTERS ou limitrophes de celui-ci.

Robert GROSSMANN rappelle qu'un groupe d'élus, sur la base du volontariat, se réunira avant chaque Comité syndical pour préparer l'avis du Syndicat mixte, et remercie celles et ceux qui se sont inscrits dans ce groupe de travail. Il mentionne que le Syndicat mixte a été saisi par 3 communes, et que le groupe PLU/SCOTERS s'est réuni récemment à Furdenheim pour examiner les 3 dossiers. Le président annonce qu'il n'y a pas eu de problème particulier à résoudre, et que les orientations des 3 PLU ont été jugées compatibles avec celles du SCOTERS.

Aucune question n'est soulevée et le président propose d'adopter les délibérations suivantes :

> Pour Furdenheim :

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,

Vu la saisine de la Communauté de communes Ackerland du 16 janvier 2006, et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis du Groupe de suivi SCOTERS/PLU réunit le 27 février 2006,

Émet un avis favorable sur le PLU de la commune de Furdenheim.

> Pour Rottelsheim :

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,

Vu la saisine de la commune de Rottelsheim du 30 janvier 2006, et conformément aux articles L.123-13 et L.123-9 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis du Groupe de suivi SCOTERS/PLU réunit le 27 février 2006,

Émet un avis favorable sur le PLU de la commune de Rottelsheim.

> Pour Valff :

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,

Vu la saisine de la commune de Valff du 23 février 2006, et conformément aux articles L.123-13 et L.123-9 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis du Groupe de suivi SCOTERS/PLU réunit le 27 février 2006,

Émet un avis favorable sur le PLU de la commune de Valff.

◆ Le point suivant concerne la **mise en place de 2 commissions de travail**. Robert GROSSMANN informe que ces dernières vont être prochainement lancées dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du SCOTERS.

La commission en charge des questions « d'articulation de l'urbanisation avec les transports publics » sera animée par Jean-Daniel ZETER, et sa première réunion a été fixée au 19 mai, à Stutzheim.

La commission en charge des questions « d'habitat » sera animée par Danièle MEYER, et se réunira très prochainement (la date n'ayant pas encore été fixée).

Le président rappelle à ses collègues qu'ils ont dans leur dossier la liste des élus qui se sont inscrits à l'une ou l'autre de ces commissions.

◆ Enfin, concernant le dernier point consacré à l'**Eurodistrict**, le président Robert GROSSMANN précise sa position, qu'il a déjà présenté à d'autres reprises au Comité syndical.

Denis SCHULTZ signale que les communes et EPCI du sud du SCOTERS (Erstein, Benfeld, Rhinau) ont été contactés par l'Eurodistrict de Mulhouse/Fribourg. Les Communautés de communes y ont répondu par la négative, se sentant plutôt attirés par la région de Strasbourg.

Mais cela créerait « un blanc sur la carte » si l'Eurodistrict CUS/Ortenau n'intégrait pas les communes en question.

Jacques BIGOT évoque le schéma régional de développement économique, projet réalisé par la Région Alsace. Pour lui, il doit y avoir des échanges entre la Région et les territoires qui la composent (Pays, SCOT...). Avec la multiplication des structures, ne faut-il pas réfléchir à une structure unique « SCOT = Pays » ?

Robert GROSSMANN partage l'avis de Jacques BIGOT sur l'enchevêtrement des structures, qui est un véritable sujet de réflexion. La complexification et l'absence de lisibilité de ces périmètres n'est pas de nature à en faciliter la compréhension.

Fabienne KELLER évoque également les maisons de l'emploi, qui sont assises sur encore d'autres périmètres. Le besoin de lisibilité et de cohérence est réel entre tous ces projets.

Xavier MULLER évoque l'échelle départementale avec la démarche « Hommes et Territoires » et ses échelles territoriales. Il faudrait rendre plus cohérentes toutes ces démarches.

Toujours sur la question des limites, Robert GROSSMANN revient sur la demande de Théo SCHNEE (débattue lors du récent Bureau du 7 avril dernier), et signale que le Zweckverband « Vis-à-vis » qui rassemble ceux qui ont pour objectif d'édifier un nouveau pont sur le Rhin comporte aussi Obernai, qui n'est pas dans le SCOTERS.

Il propose une démarche pragmatique, et demande à Michel REVERDY d'organiser, en 2006, au moment opportun, une réunion entre les élus du Comité syndical et les partenaires allemands, sur des questions de notre compétence. Il signale que les questions de santé (carte vitale, prise en charge par les organismes de sécurité sociale) sont actuellement bien débattues au sein de l'Eurodistrict, et que tout ce qui a trait à la région de Strasbourg pourra faire l'objet de débats transfrontaliers.

Revenant sur l'interrogation de Denis SCHULTZ, il précise qu'il n'y a aucune rigidité juridique dans l'Eurodistrict actuel, qui fonctionne d'ailleurs sans subvention des Etats. Le débat reste ouvert, et il faut avancer avec pragmatisme.

* * * * *

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, et plus personne ne demandant la parole, le président Robert GROSSMANN clôt la séance en donnant rendez-vous à ses collègues le **jeudi 1^{er} juin à 10 heures**, pour l'**approbation du SCOTERS** (même lieu, en salle des conseils du Centre administratif).

Le président,

Robert GROSSMANN